

La Lettre du Sud-Ouest Lémanique



SYMASOL

Syndicat mixte des affluents
du sud-ouest lémanique

Sommaire

Le bilan du Comité de Rivières 2008 page 1
 Le bassin versant de l'Hermance : protection des biens et restauration physique page 2
 L'Observatoire de la ressource en Eau page 3
 La restauration des berges du Foron et la réouverture d'une annexe hydraulique page 3
 La Parole aux élus page 4
 En Bref page 4

Edito

Il est appréciable de débiter ce nouveau mandat à la présidence du SYMASOL dans une dynamique déjà bien engagée en faveur de la préservation de nos milieux aquatiques.

L'année 2008 a été celle de la réalisation de nombreux travaux, dont quelques-uns sont présentés dans cette lettre. Le travail de fond mené par mon prédécesseur, Jean-Claude REYNAUD, voit aujourd'hui le jour, après plusieurs années de concertation et de persévérance.

Les travaux en cours sont exemplaires : sur le Pamphiot et l'Hermance, les rivières renaturées retrouvent aujourd'hui un lit naturel et un milieu diversifié avec radiers, mouilles et caches à poissons ; sur le Foron, les érosions de berges sont résorbées avec des éléments végétaux tels que pieux en bois, fascines et boutures ; les ouvrages de protection contre les inondations sont intégrés au milieu naturel par un enherbement ; des sentiers sont réalisés pour la réappropriation de la rivière par l'homme ...

L'Observatoire de la ressource en eau offre quant à lui un lieu de réflexion sur la problématique globale de gestion des eaux tant superficielles, nos cours d'eau, que souterraines, nos nappes indispensables à l'alimentation en eau potable. Il doit permettre à terme de déboucher sur un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)*, dans l'objectif de réglementer et poursuivre la dynamique en cours pour la préservation de nos milieux naturels.

Nous voilà désormais à mi-parcours du Contrat de rivières et le bilan actuel est de bon augure pour atteindre le bon état des rivières à l'horizon 2012, soit en conformité avec les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.



Jean NEURY,
Président du
SYMASOL

De A à Z

Pour mieux appréhender les milieux aquatiques

Annexe hydraulique : Ancien bras (ou zone humide) plus ou moins déconnecté du lit principal du fait du déplacement de celui-ci au fil des temps ou des mécanismes de sédimentation. Milieu caractéristique des lits majeurs en bordure des rivières.

Espace de liberté : Espace du lit majeur à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant la mobilisation des sédiments ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Gestion intégrée : La gestion intégrée, appliquée au cours d'eau, correspond à un type de gestion parmi d'autres qui se caractérise notamment par une démarche participative ayant pour objectif de définir un équilibre entre les différentes fonctions du milieu et usages de l'eau, mais aussi par la recherche des actions à mettre en œuvre pour atteindre et maintenir cet équilibre.

S.A.G.E. : Document de planification fixant, pour un périmètre hydrographique cohérent, des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec ses dispositions.

Comité de rivières 2008

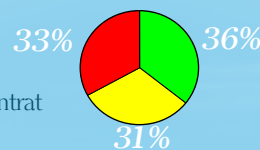
Trois années de réalisation : un premier bilan à mi-parcours du Contrat de rivières

Pour la troisième année consécutive de mise en œuvre des actions, le Comité de Rivières associant les élus locaux, acteurs de l'eau, partenaires financiers et usagers, s'est réuni le 12 novembre dernier au Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises à Perrignier.

Cette réunion permet de présenter chaque année le bilan des actions engagées (période de 2006 à 2008) et de présenter la programmation prévue pour l'année 2009.

Sur l'ensemble des 109 actions programmées, à environ la moitié de la durée du Contrat, le bilan est :

- 39 actions terminées soit 36 %,
- 34 actions engagées soit 31 %,
- 36 actions restant à engager soit 33 %.



Plus de 2/3 des actions programmées au Contrat sont en cours de réalisation voire terminées.

Comme annoncé au début de l'année 2008, et suite à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre de 38 actions en 2007, l'été 2008 a vu le lancement de grosses tranches de travaux sur l'ensemble du territoire (Allinges, Sciez, Yvoire, Nemier, Messery, Veigy ...). L'année 2009 sera également très riche en chantiers ...

Le cap fixé par les collectivités, acteurs et partenaires financiers est maintenu et les 3 années à suivre permettront d'engager le tiers des actions restantes.

Nous voilà désormais à mi-parcours du Contrat de rivières et c'est à ce titre qu'un bilan technique et financier approfondi vous sera présenté en début de deuxième trimestre 2009.

Création - Concertation - Réalisation

Le bassin versant de l'Hermance : de la protection des biens et des personnes à la restauration physique de la rivière

De retour à une rivière naturelle ...

Dans la traversée du bourg de Veigy, l'Hermance a été complètement calibrée au début des années 60. Cours d'eau rectiligne et sans attrait, elle était jusqu'aujourd'hui oubliée et les propriétés riveraines soumises aux inondations.

Face à ce constat, un projet d'aménagement a été établi, visant trois objectifs :

- diminuer les risques d'inondations,
- renaturer le cours d'eau,
- valoriser l'Hermance sur les plans paysagers et récréatifs.

Sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études GREN, les entreprises SOCCO pour les terrassements et BERLIOZ pour les aménagements en génie végétal ont débuté les travaux en septembre 2008. Le montant total des travaux s'élève à 710 290 € HT, financé à 31 % par le Conseil général, 20 % par la Région, 13 % par l'Agence de l'Eau et 5 % par le canton de Genève.

L'opération consiste à élargir le cours d'eau et créer des merlons de terre afin de limiter les risques d'inondation. Parallèlement, la création de zones de rétention en amont, dans le cadre d'un autre projet, permet de diminuer encore les problèmes d'inondation grâce à la mise en place d'un barrage sur l'Hermance (12 000 m³ de stockage) et de digues permettant de renforcer le rôle de rétention du marais des Mermes (jusqu'à 30 000 m³).

Avant d'être calibrée, l'Hermance était une rivière de plaine qui méandrait énormément, engendrant un milieu très diversifié. La renaturation actuelle de l'Hermance consiste à recréer ces méandres sur les secteurs où la situation foncière le permet. Des caches à poissons sont également aménagées, le milieu est diversifié (mise en place de massifs de plantes semi-aquatiques et de zones de graviers) et des arbres et arbustes seront plantés sur berges.

Afin de favoriser les déplacements piétons entre le hameau de Foncenex, le centre de Veigy et le long de l'Hermance, un sentier est créé dans le gabarit du cours d'eau et plusieurs passerelles et passages à gué seront mis en place.

Ces travaux emblématiques aussi bien sur les objectifs fixés que sur le linéaire traité, permettront à la population locale de se réapproprier ce milieu qui était depuis trop longtemps oublié ... et deviendra un lien réel entre les différents secteurs du village de Veigy.



Barrage sur l'Hermance en amont de Veigy



Le secteur amont avant travaux : seuil béton et rivière chenalisée rectiligne



Travaux de démantèlement des berges bétonnées



Ouverture du cours d'eau et recréation des méandres



Création d'un sentier en planchage bois



Plan des aménagements de renaturation et de valorisation de l'Hermance - Conception : GREN

L'Observatoire de la Ressource en eau

Il s'observe sur le territoire du SYMASOL pas moins de 7 collectivités qui ont en charge l'alimentation en eau potable à partir de diverses ressources souterraines. Afin de suivre l'évolution et l'organisation des prélèvements réalisés, dans le cadre plus général du fonctionnement des ressources, le SYMASOL met actuellement en place un Observatoire.

Cette démarche est réalisée en partenariat avec

l'ensemble des producteurs d'eau. Un travail est en cours afin de définir des indicateurs pertinents qui permettront un suivi de l'aspect quantitatif et qualitatif des ressources en eau mais également des cours d'eau. Ces indicateurs toucheront ainsi à plusieurs domaines : l'alimentation en eau potable, l'assainissement et les activités agricoles.

En parallèle de ce suivi, l'Observatoire constitue

un lieu d'échange entre producteurs d'eau pour permettre le dégagement d'orientations communes en vue d'une gestion intégrée* des ressources en eau.

Enfin, ce travail de réflexion pourra servir de support à une démarche de S.A.G.E (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), document de planification pour la gestion globale des milieux à portée réglementaire.

La restauration des berges du Foron et la remise en eau d'une annexe hydraulique* (Domaine de Guidou - Sciez)

Un chantier écologique exemplaire ...

Le Foron au droit du domaine de Guidou, possède une dynamique active. Son espace de liberté* est encore préservé car situé dans un espace protégé (propriété du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres). Les crues de l'été 2007 ont largement contribué à l'activation ou à l'aggravation d'érosions de berges aujourd'hui problématiques car portant atteinte à la pérennité d'un sentier pédestre classé au réseau des itinéraires départementaux PDIPR (sentier du Foron - Légende du moulin de la Serpe) et touchant à des terrains agricoles.



Erosion du secteur amont avant travaux



Ancien bras du Foron comblé avant travaux

Ce sont deux loupes d'érosion qui ont été identifiées comme prioritaires. De plus, ces secteurs présentent un potentiel écologique certain (présence du castor, martin-pêcheur, remontée des truites lacustres, batraciens ...) qui méritait d'être mis en valeur et amplifié par des actions légères et intégrées*. Le SYMASOL, en concertation avec la commune de Sciez, les acteurs et usagers du site et le propriétaire, a souhaité engager des travaux pour résorber ces érosions tout en assurant une intégration écologique des aménagements dans ce site protégé.

L'érosion amont se situe sur le bras vif du Foron dans une zone où le lit mineur est très large et homogène en terme d'habitats. L'ancien lit du Foron est encore aujourd'hui visible, mais très encombré, et sa réouverture faisait partie intégrante du projet. L'intérêt de ce réaménagement est double : limiter les contraintes sur la berge érodée en divisant les flux entre le lit vif et ce bras secondaire et créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore du site.



Plan général des travaux sur le secteur amont - Conception : GREN

Les objectifs des travaux sont multiples :

- restaurer les deux secteurs d'érosion localisés en utilisant des techniques les moins contraignantes possible pour le milieu (techniques issues du génie végétal),
- reconnecter une annexe (ancien bras) du Foron aux intérêts écologiques et hydrauliques,
- diversifier les secteurs sur les plans écologiques et paysagers,
- accroître la valeur écologique du secteur en diversifiant les habitats notamment aquatiques (caches, plantations, abris ...).

Ces objectifs ont été atteints sans augmenter le risque d'inondation en aval (habitations du domaine de Coudrée et camping GCU).

L'étude a été réalisée par le bureau d'études GREN, et les travaux confiés au groupement d'entreprises GECCO Ingénierie, DECREMPS TP et l'EURL BOUILLARD BOIS.

L'enveloppe financière comprenant l'étude de maîtrise d'œuvre et les travaux est de 162 874 € HT, financée à hauteur de 40% par le Conseil Général 74 et la Région Rhône-Alpes.

Ce chantier emblématique par la diversité des aménagements mis en œuvre et par ses objectifs environnementaux affichés permettront au grand public de découvrir différentes techniques de restauration des milieux aquatiques.



Photo du site amont après travaux et plantations diverses



Ouverture de l'annexe hydraulique (ancien bras du Foron)

L'espèce du mois

Le Martin-pêcheur - *Alcedo atthis* (famille des Alcedinidae)

Description :

Ses principales caractéristiques sont :

- une livrée brillante et très colorée (bleue sur le dessus, rousse et blanche en dessous),
- un bec long et fin,
- un corps court et trapu,
- une taille approximative de 16 cm.



Alimentation et technique de pêche :

Cet oiseau se nourrit de petits poissons et petits animaux aquatiques, c'est pourquoi il vit à proximité des étendues d'eau. Sa proie repérée, généralement depuis un perchoir, il plonge en percutant violemment la surface de l'eau et l'attrape, puis avale sa proie, tête la première, dans le sens des écailles. En période de nourrissage des petits, un adulte peut capturer jusqu'à 70 ou 80 poissons dans la journée.

Habitat et répartition : Son habitat se situe dans les pentes escarpées et meubles (berges) dans lesquelles il peut facilement creuser son terrier. Il reste dans son territoire de prédilection tant que les eaux ne sont pas prises par les glaces, car cet oiseau craint les hivers trop rudes, et dans ce cas, il migre vers des régions plus tempérées.

Menaces : Même si son aire de répartition est assez large, les effectifs sont en régression dans beaucoup de pays. Il semble que les hivers très rigoureux soient un des problèmes principaux. Néanmoins, les causes de la régression actuelle sont la pollution des rivières, les canalisations, les drainages qui troublent les eaux et la persécution par l'homme.

Le martin-pêcheur est un bon indicateur naturel de la qualité des milieux aquatiques. Vous pourrez l'observer facilement sur le Foron (domaine de Guidou à Sciez).

La parole aux élus

Les impacts du changement climatique sur les ressources et les milieux ont poussé les élus à analyser les effets en vue d'anticiper leur gestion.

Le contrat de rivière fut instauré par cette prise de conscience. Il est un instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant. Il a entre autre prévu les travaux nécessaires pour atteindre des objectifs de qualité des eaux et de valorisation du milieu aquatique. Nous en sommes à la moitié du parcours.

Réparer les erreurs du passé était la première étape. A terme, il faudra renforcer la structure du SYMASOL pour pérenniser nos actions au delà des 6 ans contractuels.

Mais aujourd'hui, l'urgence est de planifier de manière collective un périmètre hydrographique cohérent instaurant des objectifs généraux pour la protection de la ressource en eau. Ce document doté d'un règlement et d'éléments cartographiques opposables s'appelle un SAGE (schéma d'aménagement et gestion des eaux).

Il est de ma responsabilité en qualité de président du Comité de rivière de rencontrer tous les élus d'un territoire allant au delà des Dranses pour définir ce cadre juridique.

A nous de faire preuve d'intelligence pour les générations futures.



Gil THOMAS
Président du Comité de rivières
Vice-président du SYMASOL
Maire de Cervens

Renseignements

Directeur de la publication : Jean NEURY
Date de la parution et dépôt légal : 1^{er} trimestre 2009
Numéro ISSN : 1952 - 9384
Conception/Réalisation : SYMASOL
Création Infographie : Olivier Rosset
Crédit Photo : SYMASOL
Impression : Imprimerie UATTOUX
Tirage : 2000 exemplaires
En ligne sur : www.ge.ch/contratderiviere



Ce numéro est réalisé avec le concours des partenaires financiers :



Le geste déco-citoyenneté du mois

Boire l'eau du robinet

Boire l'eau du robinet, plutôt que l'eau minérale issue d'une bouteille en plastique, c'est un geste éco-citoyen. L'eau du robinet en France est parfaitement potable, elle peut être consommée sans aucun risque pour la santé.

Si le goût de l'eau du robinet est parfois moins bon que celui de l'eau en bouteille, il est possible de fixer un filtre sur le robinet. Verser l'eau dans une carafe permet également d'évacuer le chlore qui s'évapore au contact de l'air.

Boire l'eau du robinet permet :

- **d'économiser des milliards de bouteilles en plastique**, car seulement 40% des bouteilles plastiques sont recyclées pour le moment : 240 000 tonnes de plastique sont nécessaires à la fabrication des bouteilles pour la consommation annuelle des français. Chaque français économise ainsi 10 kg de déchets par an !
- **d'éviter les émissions de gaz à effet de serre** et les milliers de tonnes de carburant consommés par les camions pour les livraisons de bouteilles aux points de ventes : les camions parcourent en moyenne 300 km !
- **d'économiser de l'argent** : l'eau minérale coûte de 100 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet !

Pour rappel le prix moyen d'un litre d'eau du robinet en Haute-Savoie est de **0.003 €** (en 2007).

En bref ...

Les prochaines étapes ...

2009 : - poursuite des travaux d'assainissement par les collectivités locales, et des travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du lit, des berges, de la végétation et du bois mort sur les tronçons jugés prioritaires,
- lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la gestion des eaux pluviales sur la zone d'activités de Anthy-Thonon, les aménagements hydrauliques et piscicoles sur le Pamphiot amont (Chamoisy), les aménagements à la Praly (Bons), au pont du Tanoz (Chens) et la mise en place de stations de mesure de débits sur le Vion et l'Hermance.

Janvier 2009 : lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'obstacles infranchissables à la migration piscicole (Redon à Perrignier et Pamphiot à Allinges),

Février / Mars 2009 : finalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'élargissement de la section d'écoulement et la revitalisation de l'embouchure de l'Hermance (commune de Chens-sur-Léman),

Printemps 2009 : poursuite des études de maîtrise d'œuvre relatives aux aménagements sur le coteau viticole du Crépy et à la dérivation des eaux du Crépy dans le marais de Chilly.

Été 2009 : réalisation des travaux d'aménagement hydraulique de la lagune de Cervens, du Dronzet aval et de renaturation de l'Hermance entre le pont Neuf et le pont des Golettes.

Août 2009 : cinquième année consécutive de gestion des marais du Président (Le Lyaud et Armoey) et de Chez Viret (Fessy), et entretien des 7 autres sites (Rafour, Grange-Thorens, la Versoie, les Bracots, la Croix de la Marianne, le Voua Bénit et l'étang de Cérézy),

Automne 2009 : réalisation des travaux sur l'embouchure du Vion et mise en place d'abreuvoirs sur le Pamphiot.

Septembre à décembre 2009 : lancement des travaux de création du sentier d'interprétation pour la valorisation paysagère et touristique du patrimoine naturel et culturel lié à l'eau de la commune de Cervens,

2009 : poursuivre les efforts en matière de communication et notamment de sensibilisation des scolaires.

Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique - ZAI la Tuilerie
74550 PERRIGNIER - Tél. 04 50 72 52 04 - Fax. 04 50 72 17 48
le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du SY.M.A.S.O.L.